

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Jeudi 6 Avril 2017

* * * * *

Convocation du 28 Mars 2017

* * * * *

Président : M. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : MM. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, GEORGES, MAUBANT, TRONCHET, BOSETTI, LLINARES, GERARDIN et MARIAGE.

Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, ROBERT, CARRÉ, TUBELLO et GILLET.

Absents excusés : Mme DE WAEY et M. PETRONIO

Absente non excusée : Mme PAQUET

Procuration : Mme DE WAEY à Mme ROBERT
M. PETRONIO à M. GERARDIN

Secrétaire de séance : Mme TUBELLO.

Le procès-verbal de la séance du 27 Mars 2017 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

I. FINANCES

1. Vote du taux des 3 taxes

Le Maire passe la parole à M. GUENARD, Maire-Adjoint aux Finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 23 mars dernier.

Après avis favorable unanime de la Commission des Finances et conformément au respect des engagements pris lors de la campagne des élections municipales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de geler les taux de l'année 2016 et les fixe, pour l'année 2017, comme suit :

	TAUX ANNEE 2017
Taxe d'Habitation	14.56 %
Taxe Foncière Bâti	28.82 %
Taxe Foncière Non Bâti	52.93 %

Décision prise à l'unanimité moins 3 abstentions (MM. GERARDIN, PETRONIO et MARIAGE).

2. Vote du budget 2017

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose aux membres du conseil les conditions de préparation du budget 2017 ;

Après avis favorable unanime de la Commission des Finances qui s'est réunie le 23 mars dernier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le budget de l'exercice 2017 annexé à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité moins trois abstentions (MM. GERARDIN, PETRONIO et MARIAGE).

Malgré leur abstention lors du vote, MM. GERARDIN et MARIAGE félicitent toute l'équipe municipale pour ce budget.

3. Subventions aux associations

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « Faisons du sport contre le Cancer » sollicitant une subvention de 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € (deux cents euros) à l'association « Faisons du Sport contre le cancer » et d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention au Budget 2017 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

4. Transfert de la compétence Eclairage (travaux et maintenance) à la F.D.E.A. (Fédération Départementale d'Electricité des Ardennes)

Concernant ce transfert de compétence, le Maire propose au Conseil Municipal de rapporter la délibération prise le 2 Février 2017 et de la remplacer par la délibération suivante :

Conformément à l'article 2.3 de ses statuts, la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) peut exercer la compétence optionnelle éclairage public pour le compte des adhérents qui en font la demande :

« La FDEA exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et diagnostics de performances énergétiques et la collecte des certificats d'énergie.
- Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif (...).

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie. »

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi, dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage existantes restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition de la FDEA pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Par ailleurs, M. le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts de la FDEA et l'arrêté modificatif du 19 septembre 2016 ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De transférer à la FDEA la compétence optionnelle Eclairage telle que définie à l'article 2.3 des statuts de la FDEA ;
- D'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à la FDEA ;

Décision prise à l'unanimité.

II. ELECTIONS

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du planning pour la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles (23 avril et 7 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017).

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Attribution dotations et subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des dotations et subventions suivantes :

- 426 € de GRDF au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2017,
- 3 243,66 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public dans le Lotissement Manicourt,
- 7 848 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public dans le Lotissement Les Bruyères.

2) Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

Dimanche 9 Avril à 16 h 00 : Passage du circuit des Ardennes.

Mercredi 12 Avril : Réunion de la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs).

Dimanche 16 Avril à 11 H : Chasse aux œufs à l'espace Raymond Avril.

Dimanche 23 Avril : 1^{er} Tour des élections présidentielles (les bureaux seront ouverts de 8 h à 19 h).

Dimanche 30 Avril : Hommage aux déportés : rassemblement à 11 H au cimetière.

Dimanche 30 Avril : de 10 H à 19 H : Marché autour de la fleur organisé par le Gym Club d'Aiglemont à la salle polyvalente.

Lundi 1^{er} Mai : Barbecue communal à l'espace Raymond Avril et rallye promenade de voitures anciennes avec l'Association des Amateurs de Voitures Anciennes des Ardennes.

Dimanche 7 Mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles.

Lundi 8 Mai : commémoration de l'armistice de 1945. Rendez-vous à 11 H à la Mairie, défilé jusqu'au cimetière.

Dimanche 21 Mai : Challenge des Cadets de l'Est.

Judi 25 Mai : 22^{ème} brocante d'Aiglemont organisée par l'association LARA dans la Rue Marcel Dorigny.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal qu'elle est allée, accompagnée de Mme CARÉ et de M. PETRONIO, à MORAYPRÉ, rendre visite et apporter des galettes à sucre aux vingt-cinq élèves de Madame REDONT qui participaient à la traditionnelle classe nature au CLIP de Moraypré. Les enfants ont bénéficié d'un temps superbe durant toute la semaine.

Le Conseil Municipal Enfants se réunira le 15 Avril, veille de la chasse aux œufs, pour procéder au nettoyage de l'espace Raymond Avril et d'une partie de l'avenue Rimbaud.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec le retour des élèves à l'école maternelle rénovée, il a procédé au recrutement d'une personne supplémentaire qui viendra accompagner les enseignants après les vacances de Pâques.

Commissions TRAVAUX

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux de la Rue de Ligneul sont maintenant terminés.

Monsieur MAUBANT fait un point sur les travaux de la Rue Diderot prolongée.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni dernièrement pour examiner une demande d'aide financière qui a été acceptée.

Commission Cadre de Vie

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal que la Commission "Cadre de Vie" se réunira lundi 10 Avril 2017 à 17 H.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.